



Transgene annonce le succès de ses opérations de financement avec maintien du droit préférentiel de souscription et par placement privé

- **65,5 millions d'euros levés au total**
- **L'opération avec maintien du DPS a été intégralement souscrite par les actionnaires existants**
- **Le placement privé a été très largement sursouscrit – il permet à de nombreux investisseurs étrangers, dont une majorité de fonds américains, d'entrer au capital de Transgene**

Strasbourg, le 24 mars 2014 - Transgene (Euronext Paris : FR0005175080), la société biopharmaceutique qui conçoit, développe et fabrique des produits d'immunothérapie ciblée contre les cancers et les maladies infectieuses, annonce la levée d'un total de 65,5 millions d'euros via une augmentation de capital en deux étapes. La première étape a consisté en la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, lancée le 28 février 2014, qui a permis de lever un produit brut total de 45,5 millions d'euros et conduit à l'émission de 4 553 551 actions. La seconde étape réalisée le 24 mars 2014 a consisté en un placement privé de 20 millions d'euros par émission de 2 millions d'actions.

Grand succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription :

L'intégralité des 4 553 551 actions nouvelles a été souscrite par les actionnaires et les acquéreurs de droits préférentiels de souscription. L'exercice des droits préférentiels de souscription à titre irréductible a porté sur 4 378 903 actions. Le solde des actions a été souscrit à titre réductible.

L'Institut Mérieux, à travers sa filiale TSGH, a exercé l'intégralité de ses droits de souscription à titre irréductible, soit la souscription de 2 482 574 actions pour un montant total de 24 825 740 euros.

Placement privé très largement sursouscrit :

La Société a décidé de répondre positivement aux demandes exprimées par de nombreux investisseurs qualifiés notamment étrangers et a procédé, le 24 mars 2014, au placement de 2 millions d'actions supplémentaires effectué au prix de 10 euros par action et ayant permis de lever 20 millions d'euros.

Ce placement privé a été effectué, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce et à la 12^e résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2013, auprès d'investisseurs tels que définis à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier (investisseurs qualifiés et/ou cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre), en France et hors de France, y-compris aux Etats-Unis.

« Ces deux opérations de financement, qui sont de véritables succès, témoignent de la confiance des investisseurs en Transgene, qui est à l'aube d'une transformation importante, avec le démarrage prochain de deux études cliniques à visée d'enregistrement » déclare Philippe Archinard, Président-Directeur Général de Transgene. Il ajoute : *« Nous tenons à remercier nos actionnaires, qui ont parfaitement compris et soutenu la Société dans le cadre de l'émission avec maintien du DPS, ainsi que les nouveaux investisseurs, dont beaucoup d'investisseurs étrangers, qui nous ont fait confiance. Nous sommes engagés à faire de Transgene l'une des premières sociétés européennes de biotechnologie avec un modèle intégré incluant recherche, développement, production, marketing et vente. La confiance de nos actionnaires est primordiale pour atteindre cet objectif ».*

*Ne pas diffuser au Canada, au Japon ou en Australie.
Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.*

« Forts d'une position de trésorerie d'environ 100 millions d'euros, nous avons désormais les moyens d'aborder les prochaines étapes de Transgene et de mettre en œuvre sa stratégie avec confiance et sérénité » déclare Stéphane Boissel, Directeur Général Adjoint de Transgene. Il ajoute : « La levée de l'option sur TG4010 par Novartis nous permettrait d'étendre notre horizon de cash jusqu'à fin 2016 au moins ».

Règlement-livraison :

Le règlement-livraison et la cotation des actions à émettre au titre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et des actions supplémentaires émises dans le cadre du placement privé interviendront le 27 mars 2014. Les 6 553 551 actions émises représentent au total 20,55% du capital social de Transgene avant augmentation de capital et 17,05% après augmentation de capital.

Postérieurement au règlement-livraison, la participation de l'Institut Mérieux, via sa filiale TSGH, sera de 51,95% du capital et 64,63% des droits de vote.

Les actions nouvelles seront assimilées aux actions existantes et négociables sur Euronext Paris (code ISIN FR0005175080). Le capital social de Transgene sera donc de 87 964 029,39 euros, composé de 38 444 106 actions d'une valeur nominale de 2,2881 euros.

Bryan Garnier & Co est intervenu en tant que coordinateur global, lead manager et teneur de livre dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et du placement privé.

A propos de Transgene :

Membre du groupe Institut Mérieux, Transgene (NYSE-Euronext TNG) est une société biopharmaceutique qui conçoit, développe et fabrique des produits d'immunothérapie ciblée contre les cancers et les maladies infectieuses. Ces produits utilisent des virus généralement bien tolérés par l'homme pour détruire directement ou indirectement les cellules malades.

Transgene a quatre produits au stade clinique : TG4010 dans le cancer du poumon non à petites cellules, Pexa-Vec dans le cancer du foie, TG4001 dans le cancer de l'oropharynx (en collaboration avec l'EORTC) et TG4040 dans l'hépatite C chronique. Deux de ces produits font l'objet d'un partenariat stratégique : une option de licence exclusive avec la société suisse Novartis pour le développement et la commercialisation de TG4010 et un accord de licence avec la société américaine Jennerex, Inc. pour le développement et la commercialisation de Pexa-Vec dans certains pays. La Société dispose également de différents programmes de recherche et en développement préclinique basés sur sa technologie des vecteurs viraux.

Transgene est basée à Strasbourg et a des activités opérationnelles à Lyon, en Chine et aux États-Unis.

Disclaimer :

Un prospectus visé par l'AMF le 27 février 2014 sous le numéro 14-062, composé du document de référence déposé le 9 avril 2013 sous le numéro D.13-0315, de son actualisation déposée le 27 février 2014 sous le numéro D.13-0315-A01 et d'une note d'opération (incluant un résumé), est disponible sans frais auprès de Transgene, ainsi que sur les sites internet de Transgene (<http://www.transgene.fr>) et de l'AMF (<http://www.amf-france.org>) .

Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de Transgene et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Document de Référence et de son actualisation déposés auprès de l'AMF et disponibles sur les sites Internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>) et de Transgene (<http://www.transgene.fr>).

*Ne pas diffuser au Canada, au Japon ou en Australie.
Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.*

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Transgene dans un quelconque pays.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, la « **Directive Prospectus** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Transgene d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Transgene n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Au Royaume-Uni, ce communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Au Royaume-Uni, ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Le présent communiqué ne doit pas faire l'objet de diffusion au Canada, au Japon ou en Australie.

*Ne pas diffuser au Canada, au Japon ou en Australie.
Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.*

Contacts:

Transgene

Elisabetta Castelli
Directeur des Relations Investisseurs
+33 (0)3 88 27 91 21

Laurie Doyle
Directeur des Relations Investisseurs U.S. & Corporate Communications
+1 (339) 832 0752

investorrelations@transgene.fr

Relations Medias :

IMAGE 7

Estelle Guillot-Tantay
+33 (0)1 53 70 74 95
egt@image7.fr

Albane de la Tour d'Artaise
+33 (0)1 53 70 74 89
adelatour@image7.fr